

Procès verbal

Séance du 10 Mars 2026

L' an 2026 et le 10 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Mme LEFEUVRE Evelyne Maire

Présents : Mme LEFEUVRE Evelyne, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, MORIN Gislhaine, MORINI Carole, RICHARD Martine, ROUGIER Danielle, THOMAS Marie Jose, MM : BOUFIDJELINE Karim, CAILLARD Éric, ELDIN Olivier, FOURCAULT Philippe, GROHAR Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE VIAVANT Françoise à M. ELDIN Olivier, VOUETTE Isabelle à Mme LEFEUVRE Evelyne, M. DORGERE Gaston à Mme ROUGIER Danielle

Excusé(s) : M. CHAMPROBERT Vincent

Absent(s) : MM : LEPRIEUR Grégory, WATTEAU Frederick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 03/03/2026

Date d'affichage : 03/03/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-prefecture le : 11/03/2026

et publication ou notification du : 11/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme THOMAS Marie Jose

Décision du Maire

Objet : Adhésion à l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret (UDMR)

Article 1er :

Est accepté pour l'année 2026, le renouvellement de l'adhésion de la commune de Fontenay sur Loing à « l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret (UDMR) » ainsi que l'abonnement mensuel au "36 000 communes" pour un montant total annuel de 120.00 €.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT - D2026006

INDEMNITES AU MAIRE ET AUX ÉLUS - D2026007

RESTAURATION DE LA TOILE DU TABLEAU DE "SAINT JEROME PENITENT DANS LE DESERT" - PRECISION DU TARIF - D2026008

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT réf : D2026006

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération numéro 2023041 du 23 octobre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Fontenay-sur-Loing ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame ROUGIER Danielle (doyenne du conseil municipal) à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025, de la commune :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	864 592,08	312 288,65	0,00	312 288,65	864 592,08
Opérations de l'exercice	1 074 559,47	1 397 534,11	416 500,12	452 127,91	1 491 059,59	1 849 662,02
TOTAUX	1 074 559,47	2 262 126,19	728 788,77	452 127,91	1 803 348,24	2 714 254,10
Résultats de clôture	0,00	1 187 566,72	276 660,86	0,00	0,00	910 905,86
Restes à réaliser			55 572,56		55 572,56	
Totaux Cumulés	1 074 559,47	2 262 126,19	784 361,33	452 127,91	1 858 920,80	2 714 254,10
Résultats définitifs	0,00	1 187 566,72	332 233,42	0,00	0,00	855 333,30

- affecte le résultat de la manière suivante :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	864 592,08
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 312 288,65

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025	
Résultat de l'exercice	35 627,79
Résultat antérieurs	- 312 288,65
Solde d'exécution cumulé	- 276 660,86

Restes à réaliser au 31 décembre 2025	
Dépenses	55 572,56
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	- 55 572,56

Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 276 660,86
Rappel du solde des restes à réaliser	- 55 572,56
Besoin de financement de l'investissement	332 233,42

Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	322 974,64
Résultat antérieur	864 592,08
Total à affecter	1 187 566,72

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 1° Couverture du besoin de financement de l'investissement 332 233,42 €
(Crédit du cpte 1068 du BP)
- 2° Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) 855 333,30 €
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INDEMNITES AU MAIRE ET AUX ÉLUS réf : D2026007

VU le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
VU les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux Adjointes au Maire,

VU la délibération D2020022 du 27 mai 2020 fixant les indemnités du Maire et des élus
VU la LOI n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- d'ajuster les indemnités de fonction de maire au taux (55,7 %) de l'indice brut 1027,
- d'ajuster les indemnités de fonction des adjoints au maire au taux (21,38 %) de l'indice brut 1027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec effet au 1^{er} janvier 2026 :

- **décide** d'ajuster les indemnités de fonction de maire au taux (55,7 %) de l'indice brut 1027, taux correspondant à la strate de population municipale (moins de 20 000 habitants).
- **décide** d'ajuster les indemnités de fonction des adjoints au maire au taux (21,38 %) de l'indice brut 1027.

RESTAURATION DE LA TOILE DU TABLEAU DE "SAINT JEROME PENITENT DANS LE DESERT" - PRECISION DU TARIF réf : D2026008

Monsieur Philippe FOURCAULT informe le conseil municipal que suite à la délibération n°D2025048 du 17 novembre 2025 acceptant le devis de la restauration de la toile du tableau « Saint Jérôme pénitent dans le désert » pour un montant total de 10 528 € HT, qu'une précision s'avère nécessaire quant au montant total. Celui-ci est en effet réparti en deux devis distincts (et non un seul devis de Mme Catherine BERNARD comme stipulé dans la délibération du 17 novembre 2025) soit :

- Un devis de Mme Catherine BERNARD pour 5 885 € HT
 - Un devis de l'atelier BADEUIL pour 4 643 € HT
- Pour un montant total de 10 528 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte** la signature des devis de Madame Catherine BERNARD et l'Atelier BADEUIL pour un montant total de restauration de la toile de 10 528 € HT.
- **autorise** Madame le Maire ou les Adjoints à signer une convention avec la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, (opération mécénat), Fondation du Patrimoine, Le lions Club
- **autorise** Madame le Maire ou les Adjoints à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, ou tout autre partenaire public ou privé.
- **précise** que le crédit nécessaire à la restauration de la toile sera inscrit au budget de l'exercice 2026
- **charge** Madame le Maire ou les Adjoints de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Affaires diverses

Néant

Informations diverses

- Remerciements de la famille de Monsieur RIGAULT Patrick suite à ses obsèques.

Questions diverses

Néant

Avant de clôturer la séance, Madame le Maire remercie chaleureusement les Conseillers présents pour tout le travail effectué pendant cette mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire

Evelyne LEFEUVRE



Le secrétaire de séance
Marie-José THOMAS

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Marie-José THOMAS mentioned in the text above.